

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-36

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Étaient présents : M. Renaud GEORGE, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, M. Paul DIDIER, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, Mme Laurence LELARGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL, Mme Solange JACQUIER, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, Mme Sophie PELLIS, Mme Cécile FERRY, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : Mme Marie ASTIER à M. PERROT, M. Philippe BIGOT à M. GORRON, M. Clément PRUD'HOMME à Mme LELARGE, M. Dominique LEONARD à M. DUFFY, M. Thierry CHARBONNIER à M. CLERC, M. Etienne SAINT-SERNIN à Mme PELLIS.

Secrétaire de séance : Nicolas NAMIAN

2026-36) FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-19,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes lors du conseil municipal du 20 mars 2026,

CONSIDERANT les dépenses qui peuvent être engagées uniquement et personnellement par le maire au titre de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDERANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil municipal, ouvrant des crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, le remboursement des frais afférents peut être liquidé, pour une durée limitée, sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- **DE PRENDRE** en charge des frais de représentation du maire, sur présentation de justificatifs et dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet,
- **DE PLAFONNER** les frais de représentation du maire à 900 € (neuf cents euros) par an.

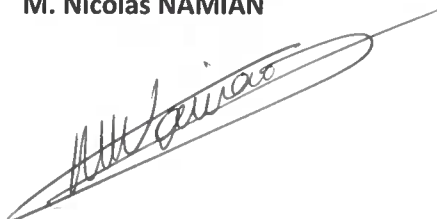
VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 5 (Mme Sophie PELLIS et son pouvoir-Mme Cécile FERRY-M. Jean Patrice CLERC et son pouvoir)

Le secrétaire de séance,
 M. Nicolas NAMIAN



Le Maire,

M. Renaud GEORGE

